

MAIRIE
D'
ASCROS



06260 ASCROS

ASCROS, le 31 Mars 2022

☎ 04.93.05.84.21
Télécopie :
04.93.05.68.24

Compte-rendu de la Réunion, en Mairie d'ASCROS, du Conseil Municipal

du Samedi 26 Mars 2022 à 14 heures 30

Président : Vincent GIOBERGIA.

Elus présents : AUTHIE Eddie, CANTIELLO Raffaèle, CHENET Florian, DILMI Henri, HAMES Nicole, PACCINO Charles, RAYBAUD Alain en présence téléphonique, SGARRONI Alain, VALTIER Jean-Luc.

Secrétaire de séance : Nicole HAMES, désignée à l'unanimité.

=====

Ordre du Jour : Épicerie communale, choix du nouveau gestionnaire ; Bar/Restaurant communal : appel à candidatures, et lot « appartement/commerce » ; Appartements communaux : travaux de rénovation et changement de destination ; Bibliothèque d'ASCROS : renouvellement de la convention départementale ; Aide(s) en faveur de l'Ukraine ; Requête de M. et Mme GIOVANNESCHI Bernard et Christiane ; Requêtes de Mme VALTIER Dorothée ; Travaux communaux : Place du Château, Nettoyage Épicerie et Bar-Restaurant, Chemin de Souta Barri (PNR), Four Communal (Fondation du Patrimoine), Mur de la 2^{ème} cour de l'école, Agence 06, ... ; SICTIAM : numérisation de la Carte Communale ; CCAA : implantation colonne enterrée au Village, pour les OM ; Liaison Ascros-Gilette ; Fêtes Médiévales 2022 ; Comité des Fêtes d'ASCROS : convention ; ISATIS : Ferme d'ASCROS ; Divers.

0) Ouverture de la séance à 14 heures 30 :

Compte-rendu de la séance du 29 Janvier 2022 :

Épicerie : condition à revoir, ce jour, concernant le contrat de maintenance des appareils ;

Logo de la commune d'ASCROS (blason) à faire apposer sur le véhicule communal → à revoir avec l'Imprimerie CORPORANDY.

L'ordre du jour est modifié en fonction des points les plus importants :

- Incendie dans le local des Abris à Containers arcade 1 qui s'est propagé à l'arcade 2 (simple grille de séparation). Vérifier si l'arcade 3 mise à disposition au Comité des Fêtes est restée intacte.

Déclaration de sinistre à l'assureur GROUPAMA avec dépôt de plainte à la Gendarmerie de Puget-Théniers (avec mise à disposition des images vidéo des caméras).

- Point d'actualité trésorerie, ce jour : 242 270,00 euros.

- Règlement des loyers communaux à revoir.

- Motion présentée par le Département des Alpes-Maritimes contre la fusion du Département avec la Métropole Nice Côte d'Azur.

Le Conseil Municipal vote la motion contre cette fusion.

Vote : Pour, à l'unanimité

1) Épicerie Communale, choix du nouveau gestionnaire :

- Candidats retenus : M. LAPERTOT et sa compagne Mme HORDE.

Ouverture de l'Épicerie prévue le 1^{er} mai 2022, remise des clés aux nouveaux gérants le 15 avril 2022.

Visite des gestionnaires prévue le lundi 28 mars 2022 afin de voir l'aménagement des locaux, épicerie et appartement. Travaux de plomberie et électricité à prévoir.

Convention d'occupation temporaire, entre la commune et les gérants, avec annexe → cahier des charges concernant les conditions d'utilisation du matériel par l'exploitant avec nettoyage de tous les appareils environ tous les six mois.

La commune gèrera : l'entretien des extincteurs par la société SICLI et la vérification des installations électriques par le bureau VERITAS.

La convention comprendra, si besoin, le local « réserve » mais pas le Four communal.

Montant du loyer de l'épicerie :

140,00 € / mois + 140,00 € de caution et 10,00 € / an d'occupation de la terrasse. Les contrats d'eau et d'électricité seront à leur charge dès le premier jour.

Pour le matériel : 500,00 € de caution encaissable et 1000,00 € de caution non encaissable,

Montant de loyer de l'appartement 2028 :

200,00 € / mois + 200,00 € de caution encaissable (eau et électricité à leur charge dès le premier jour).

Vote : Pour, à l'unanimité moins une abstention

2) Bar/Restaurant sur la Place du Village, Appel à candidatures, et lot « appartement/commerce » :

- Nouvelle publicité par annonce sur site Internet jusqu' 15 avril 2022.

Une candidature reçue le 21/03/2022 : M. Stéphane LAPERCHE, en attente des documents demandés.

Réunir la commission pour étudier les éventuelles candidatures.

- Une annexe sera ajoutée à la convention d'occupation du ou des repreneur(s) du Bar-Restaurant, avec cahier des charges, pour assurer l'entretien du matériel. La périodicité reste à définir.

- Proposition de mettre le local de la Gare à disposition du ou des gérant(s) du Bar-Restaurant pour y entreposer leurs stocks non périssables.

La commune récupérerait une arcade des Abris à Containers, pour entreposer le matériel communal, lorsque les colonnes d'OM seront installées.

- Nettoyage des locaux du Bar-Restaurant : en cours.

Loyers toujours dus par M. Nicolas ODVAD, les services de la mairie lui adresseront un courrier de relance.

- Séparation du lot « appartement/commerce » afin de différencier les locaux en deux lots distincts. Prévoir l'individualisation des compteurs d'eau.

Vote : Pour, à l'unanimité

3) Appartements communaux :

- Subvention accordée par la Région SUD PACA pour travaux de rénovation → 50 % du montant des travaux : subvention valable 4 ans.

- Petit FRAT → 15 000,00 euros (forfaitaire).

Dossier à compléter et à envoyer avant le 31 mai 2022.

Réunir la « Commission Travaux » et contacter l'architecte du CAUE, dédié à la commune, M. Ercan TANZER, pour décider du projet, de réhabilitation de la fontaine de la Place.

4) Emplois communaux : Compte Épargne Temps

- Mise en place du Compte Épargne Temps (CET) pour les agents communaux, afin de leur permettre d'épargner leurs congés non pris, selon une réglementation précise → Comité technique du Centre de Gestion des A-M prévu le 1^{er} avril 2022.

- Journée continue pour l'emploi de secrétaire de Mairie, Mme Isabelle RAYBAUD, le lundi et le jeudi. Modification des horaires de 22 heures hebdomadaires à 24 heures hebdomadaires.

Avenant au contrat de travail notifiant le nouveau nombre d'heures.

Vote : Pour, à l'unanimité

5) Bibliothèque d'ASCROS, Renouvellement de la Convention Départementale :

Renouvellement de la Convention Départementale de Lecture Publique pour la période 2022/2025.

Vote : Pour, à l'unanimité

6) Aide en faveur de l'Ukraine :

- Deux appartements communaux vides mis à disposition du Conseil Départemental pour accueillir des familles déplacées :
Logement 2026 - rue du Baous et logement 2031 - Rourebel - Entresol pour huit mois de location gratuite.

- Du côté des logements privés : Mme Arlette ALZIARY propose de mettre une chambre à disposition via le site « Mes démarches dématérialisées » et M. Sébastien RAYBAUD également.

Une aide financière de l'État d'un montant de 420,00 euros, est versée aux populations réfugiées pour subvenir à leur nourriture.

7) Requêtes de M. et Mme GIOVANNESCHI, Bernard et Christiane :

- Demande pour faire couper les arbres et faire débroussailler le talus au-dessus de leur propriété (garage sous le Cimetière).

Devis de l'entreprise Jérôme GILLI, trop cher (980,00 euros).

Les travaux ont été réalisés par l'employé communal, M. Jean-Christophe LENTINI avec l'aide des agents du CAT ISATIS.

8) Requête de Mme Dorothee VALTIER :

- Signale le ruissellement de l'eau de pluie sur la Route Agricole qui s'infiltré à l'arrière de son tout nouveau bâtiment (porcherie et grange)
→ demande la réalisation d'une bordure le long de la route (dans la longueur de son bâtiment) afin d'endiguer l'eau de pluie.

Le mur de soutènement de la route a été réalisé et payé par Mme Dorothee VALTIER.

Un courrier sera adressé à Mme VALTIER l'autorisant à construire cette bordure à ses frais.

- Examen des ponceaux par les services compétents → en attente du rapport d'examen.

9) Travaux communaux et subventions :

- Place du Château : Démarrage des travaux le 4 avril 2022 → entreprise retenue : entreprise Nicolas JUGLARIS ;

Arrêté municipal à prendre - trois dernières places de parking du haut de la Montée du Pourtaou :

-Mise à disposition de deux places de parking pour le stationnement du véhicule de l'entreprise et la dépose des matériaux et la récupération des gravats ;

-Une place de parking réservée pour les nouveaux épiciers.

Compteurs d'eau potable à poser : prévoir les canalisations nécessaires pour la fontaine et l'arrosage du jardin → piquetage sur la conduite principale → saisir la Régie (REAAM) pour définir les emplacements.

La grande jardinière sera conservée intacte, avec une nouvelle végétalisation et l'enlèvement des arbres abîmés.

Réunions de chantier prévues régulièrement (hebdomadaires).

L'Agence 06 : conseil d'Ingénierie du Département 06 conseille et participe à la réalisation des travaux communaux moyennant une cotisation annuelle de 50,00 euros.

- Épicerie et Bar-Restaurant : nettoyage en cours → point 2 ;
 - Chemin de Souta Barri : à associer à la réhabilitation de la Fontaine de la Fuont Basse en partenariat avec le PNR, cette restauration sera gratuite ;
 - Four Communal : restauration à proposer à la Fondation du Patrimoine (exemple : la restauration du Four de GILETTE). A voir avec les services et prendre rendez-vous pour une visite sur place ;
 - Mur de la 2^{ème} cour de l'école : plusieurs solutions envisagées :
 - 1/ Démolition du mur existant et création d'un local technique enterré,
 - 2/ Démolition du mur existant et reconstruction en lieu et place,
 - 3/ Confortement du mur existant avec mise en œuvre de Croix de St André, ou paroi projetée clouée.
- Voir le coût de participation de la commune avec les services de la CCAA.
- Escaliers du Château : Démarrage des travaux en mai 2022 / Entreprise Refail KANINA.
 - DCA 2022 : Dotation de 50 000,00 euros prévue par le Conseil Départemental des A-M.

10) SICTIAM : Numérisation de la Carte Communale

Devis du SICTIAM comprenant la numérisation de la Carte Communale, l'intégration sur le site GEOPORTAIL, avec la mise à jour des Servitudes d'utilité publiques (SUP).
Montant TTC 650,00 euros.

Vote : Pour, à l'unanimité

Urbanisme : pré-instruction des dossiers d'urbanisme par les services de la Mairie.

11) CCAA : Implantation d'une colonne enterrée au Village pour les OM :

- Proposition d'implanter la colonne et les deux autres colonnes de tri sous la Place Centrale, à l'entrée du Jeu de Boules.
Demander aux services de la CCAA de revenir sur le site afin de valider cette nouvelle proposition.
Rendez-vous à prendre avec M. Arnaud PRIGENT, Maire de Sigale et M. Gauthier BUFO, responsable à la CCAA.
- Demande par la commune d'ASCROS, de la pose d'un container bois ou d'une colonne à l'entrée de la Route de la Barma. Intervention à relancer.

12) Liaison ASCROS- GILETTE :

Suite au courrier de M. Charles Ange GINESY, un courrier réponse de Monsieur Renaud MUSELIER, Président du Conseil Régional SUD PACA, la Région ayant la compétence transport a été adressé à la commune.
Pas de ligne régulière prévue, cette ligne reste en Transport à la Demande (TAD), avec amélioration du numéro d'appel de réservation.

Numéro Vert : 0 809 400 013 → A APPELER LA VEILLE

13) Fêtes Médiévales 2022 : 9 et 10 Juillet 2022

- Subvention de 12000,00 euros du Conseil Départemental accordée à l'association ASCROTÈQUE, pour le fonctionnement de la fête.

- Demande de subvention au Conseil Départemental par la commune d'ASCROS pour assurer la sécurité et la présence de la CROIX ROUGE pour la sécurité sanitaire, durant les deux journées.
- Visite de S.A.S. le Prince ALBERT prévue le 10 juillet 2022.
- Réunion avec la Gendarmerie de Puget-Théniers prévue le jeudi 31 mars 2022 à 14 heures en présence de M. le Maire et M. Charles PACCINO, Président de l'ASCROTÈQUE.

14) Comité des Fêtes d'ASCROS : Convention

- La commune a mis à disposition du Comité des Fêtes la 3^{ème} arcade des Abris à Containers. Élaboration d'une convention d'occupation à titre gracieux pour le rangement de leur matériel et de leur stock. L'eau et l'électricité restent à la charge de la commune.

Vote : Pour, à l'unanimité

- Courrier de M. Ludovic PIGNON, Président du Comité des Fêtes d'ASCROS qui remercie la commune pour la mise à disposition de la 3^{ème} arcade et demande la possibilité d'avoir également la 2^{ème} arcade pour un stockage supplémentaire.

15) ISATIS : Ferme d'ASCROS :

- Réunion tenue au Conseil Départemental par toutes les parties afin de faire un point sur les travaux.
- Nouvelle discussion sur le renouvellement du bail → réunion à venir.
- Problème au niveau du dégrilleur (mauvaises odeurs) → demande d'intervention du SMIAGE. Anomalie au niveau de l'unité centrale (en attente de son remplacement).
- 2^{ème} réunion à prévoir concernant la station d'épuration (coût de sa mise en place : 140 000,00 euros) → aucun entretien n'est réalisé par les services de la Ferme.
- Entretien pris en charge par le SMIAGE → proposition en attente (périodicité et coût).

16) Divers :

- CCAS : Opération « Voisins du Cœur »
Personnes bénévoles recensées sur la commune pour aider les personnes isolées.
Convention à faire avec le Conseil Départemental 06, après délibération du CCAS.
- Carnaval de l'École : jeudi 31 mars 2022 avec un prêt de deux tables par la commune d'ASCROS.
- Banderole chez M. Philippe REY, qui annonce un futur FOOD TRUCK → obligation de faire une déclaration préalable à la Mairie d'ASCROS.
- Bibliothèque / Atelier pâtisserie enfants : confection de gaufres le samedi 30 avril 2022, sous le chapiteau communal.
- Comité des Fêtes d'ASCROS : le 16 avril 2022 chasse aux œufs de Pâques pour les enfants avec également repas servi sous le chapiteau.

- Bureau de vote : Elections Présidentielles du 10 et du 24 avril 2022 ;
Planning de présence des élus à faire.

- Local associatif : Associations et Chasseurs.
Relance du SMIAGE. Relance à faire par M. Alain SGARRONI pour le dépôt du
Permis de Construire et l'étude des sols → à voir au prochain Conseil
Municipal.

- Alerte Vigilance Sècheresse :
Forte vigilance pour la commune d'ASCROS. Arrêté Municipal pris par la
commune d'ASCROS, avec restrictions nécessaires.

- Association « Bulle d'Aires » :
Nouvelle convention communale et demande de subvention.
Accordée → 80,00 euros

Vote : Pour, à l'unanimité

- Demande de subvention par les Sapeurs-Pompiers de Puget-Théniers :
Accordée → 50 euros.

Vote : Pour, à l'unanimité

- Courrier de recensement des détenteurs de porcs concernant la fièvre
porcine : un éleveur recensé : Mme Dorothee VALTIER.

L'ordre du jour ayant été épuisé, Monsieur Le Maire procède à la clôture
de la séance à 19 heures, en saluant et en remerciant toute l'Assemblée.

M. Le Maire,
Vincent GIOBERGIA

